



Sections des douanes CGT de l'interrégion de Nouvelle Aquitaine

CSA de la DINA du 10 septembre 2026 : un boycott assumé

Bien que la loi RIPOST et son article 9 ait été votée, les sections du SNAD CGT de la DI ont pris la décision de poursuivre leur boycott des réunions institutionnelles et de ne pas siéger pour cette séance du CSA. La CGT a préféré garder ses forces militantes pour aller à la rencontre des collègues dans les services et préparer la journée d'action Fonction Publique du 29 septembre plutôt que de cautionner par sa présence un dialogue social de façade dans une réunion comportant un ordre du jour indigent. La réunion bilatérale du 08 septembre avec le directeur interrégional (voir ci-dessous) ne nous avait pas fait changer d'avis, bien au contraire !

Il s'agissait de la re-convocation de la réunion du 04 septembre qui n'avait pas pu se tenir faute de quorum.

Cette nouvelle séance avait pour sujet unique le rattachement du musée des douanes au Directeur Général des douanes, ce service à compétence nationale étant jusqu'ici rattaché au Directeur Général Adjoint.

Ce dernier poste étant supprimé dans la nouvelle organisation de la DG, le CSA de la DINA devait être consulté sur ce changement.

Par ailleurs, le DI de Nouvelle-Aquitaine reste le chef de service et les effectifs du Musée sont toujours inclus dans ceux de la DINA.

C'était l'unique point à l'ordre du jour de ce CSA.

Une réunion bilatérale pauvre en perspectives

Il faut dire que la réunion de rentrée avec le Directeur Interrégional ne nous a pas donné un enthousiasme débordant pour retourner dans les instances.

La seule nouvelle réjouissante concerne l'annonce par le DI d'une note en préparation à la Direction Générale mettant fin à la restriction du droit de grève subie par l'ensemble des agents de la branche surveillance qui étaient tous de-facto considérés Agent dont la Présence est Indispensable (API).

Cette restriction générale datait de juillet 2024 et faisait suite au rehaussement par le gouvernement du plan Vigipirate au niveau urgence attentat.

Ce niveau ayant été abaissé dernièrement, les agents de la branche surveillance hormis les agents API retrouvent leur droit de grève.

Nous attendons maintenant la note qui vient le confirmer car pour l'instant le seul écrit dont nous disposons émane du Ministère suite au recours du SNAD CGT contre cette remise en cause du droit de grève que nous jugeons disproportionnée eu égard à nos missions y compris en cas d'urgence attentat.

Le SNAD CGT maintient son recours devant le Conseil d'État car le droit de grève est constitutionnel et il est avéré que la grève est un levier puissant pour obtenir des avancées sur les salaires, l'emploi et les conditions de travail.

La loi RIPOST est passée sans évolution de l'article 9 en faveur de la douane malgré une intersyndicale qui a porté la nécessité de positionner la DGDDI comme administration de référence dans la lutte contre les trafics.

Bilan de cette brillante évolution : tout ce qui est routier sera désormais partagée entre les FSI et la douane et même pour la question des contrôles dans les ports et aéroports, les arbitrages ministériels ne sont pas encore finalisés pour savoir si la douane sera prioritaire.

Le décret de coordination qui reste à paraître nous promet encore des lendemains qui déchantent et des nœuds au cerveau.

Il faudra maintenant attendre une alternance politique pour espérer changer la donne et retrouver chaque administration dans son coeur de métier.

Le plan massif douanes : Ce plan concerne essentiellement les ports et les aéroports.

Les répercussions annoncées seront marginales pour la DI.

En effet, le DI ne donne aucune garantie pour améliorer les situations en sous-effectifs très préoccupantes dans les unités, les bureaux et les centres de viticulture de l'interrégion.

Au mieux, il remplacera les départs à la retraite mais aucune garantie ne nous a été donnée pour les services à l'instar de la BSE de Mérignac (qui tient pourtant un aéroport) ou les BSI d'Arcachon, de Bayonne, d'Oloron ou de Cambo qui ont vu leurs effectifs rabotés ces derniers mois.

Il est à craindre que les effectifs prévus dans le plan soient affectés selon une logique de résultat et non pour pallier des situations de sous-effectifs.

Le directeur confirme juste qu'il n'y aura pas de fermeture en 2027.

Dans le projet Douanes 2030, il est prévu la création de 42 Pôles de Recherche et d'Investigation. Nous demandons à être consulté en amont sur le sujet, Bordeaux faisant partie des DR expérimentatrices. La création de ces PRI n'a de sens que si elle s'accompagne d'une augmentation des effectifs dans les CRPC et dans les SRE et d'une réflexion sur l'organisation et le fonctionnement de ces services ainsi que sur la formation à proposer aux agents.

La question des moyens est essentielle : la CRPC de Bordeaux souffre d'un manque criant de personnels : elle ne compte qu'un seul agent surveillance et le poste de l'agent en charge de la viticulture et des contributions indirectes n'a pas été remplacé. A Bayonne un agent dévolu aux missions CO/CI viti c'est trop peu.

La question des habilitations se pose également (Base FICOBA, Cyber douane, ordinateur anonymisé).

20 ans après on se rend compte des dégâts et de l'échec de la réforme du renseignement de 2005 (suppression des brigades de recherche et des échelons d'enquêtes de la DNRED).

Recette interrégionale : De l'aveu même du DI, on ne sait pas où on va !

Nous plaçons pour le statu-quo. En effet, les personnels n'ont aucun intérêt à subir un nouveau plan social avec toutes les incertitudes en matière de reclassement que cela suppose sans compter les risques pour les finances publiques.

Même dans le cas où l'effectif d'une RI viendrait à être augmenté suite à une concentration ou à une spécialisation, ce sont les autres services de la DI concernée qui risquent d'en payer le prix, ce type de réorganisation ne se faisant jamais à iso-effectifs.

Pour l'instant, aucune diminution de la charge de travail n'est avérée au sein de la RI, bien au contraire et il convient de remplacer tous les départs.

CSRH : aucune nouvelle des revendications des agents suite au tract intersyndical de mai dernier et aux dizaines d'inscriptions dans le registre santé et sécurité au travail.

Entre-temps, les agents ont dû subir une nouvelle fermeture du restaurant administratif pendant les vacances sans que cela donne lieu à l'octroi de tickets restaurant. Un coup bas supplémentaire !

Nous rappelons au DI la pétition signée à 80 % par les agents du service, mais il se réfugie derrière une instruction du Service Général de Bercy qui *a redéfini en 2026 ses lignes de gestion et pris la décision de réserver les solutions de remplacement (TR ou conventionnement) que de façon exceptionnelle lors de fermetures prolongées et donc plus pour les fermetures estivales.*

Une belle arnaque sur le dos des agents !

Le DI nous propose un groupe de travail en octobre suite à l'intervention des psychologues du travail dans le service : **en gros dites nous ce dont vous avez besoin, nous vous dirons comment vous en passez.**

D'autres sujets d'actualité ont été évoqués : les déménagements du CVC de Jonzac et du bureau de Niort qui feront l'objet d'une consultation des formations spécialisées en 2027 et une expérimentation dans la direction de la dématérialisation des 846A (application e-quitus).

Sur ce dernier sujet, nous avons averti le DI des risques induits par une nouvelle dématérialisation que ce soit pour les finances publiques ou les fuites de données sur une thématique celle du dédouanement des véhicules objet de nombreuses fraudes. C'est également une nouvelle mission qui disparaît pour les bureaux de douane. Une nouvelle fois la boîte de pandore est ouverte.

Face à ce manque de perspectives et à ce mur d'indifférence, une seule réponse la mobilisation.

Le SNAD CGT donne rendez-vous à tous les agents actifs et retraités qui refusent la fatalité le 29 septembre prochain à l'occasion de la journée d'action intersyndicale Fonction Publique (tracts en pièces jointes).